

Note

## **Sale temps pour le livret A ! Qui va trinquer ?**

*Coup sur coup, les 58 millions de détenteurs d'un livret A viennent d'apprendre deux mauvaises nouvelles : la décision du gouvernement de baisser le taux de rémunération de leur épargne au 1<sup>er</sup> février à 1,5 % (contre 2,40 %, il y a un an) et le constat inédit depuis plus de 10 ans, d'une diminution nette de l'encours global d'épargne sur livret A, donc d'une décollecte de plus de 2 milliards d'euros (les retraits ont excédé les dépôts) dans un contexte où le taux d'épargne des ménages a pourtant continué de croître pour atteindre le record historique de 18,9 % du revenu disponible, au profit évident de l'assurance vie.*

*Erosion passagère ou signe d'une défiance durable des épargnants « populaires », las de voir, plusieurs années de suite, leur effort d'épargne rogné par un taux d'intérêt inférieur à l'inflation ? L'avenir le dira mais, quelle que soit la réponse, les pouvoirs publics se doivent de veiller à maintenir la confiance de dizaines de millions de ménages dans ce produit d'épargne vieux de plus de 2 siècles et dont l'encours, centralisé à la Caisse des dépôts, a permis de financer sur le long terme plus de 70 % des logements sociaux et nombre d'investissements d'intérêt général (écoles, voies et canaux, électrification, transition écologique...). Des solutions existent ; elles exigent des choix politiques forts ... d'autant plus que, de la droite et l'extrême droite aux économistes libéraux, l'épargne populaire sur livret A ou LDDS fait l'objet d'attaques récurrentes.*

### ***Eclairages en quelques chiffres :***

Au 31/12/2025 : l'encours d'épargne accumulé sur les livrets A (plafond à 22950 euros) atteignait 440 milliards d'euros (hors capitalisation) soit une diminution de 2,1 milliards par rapport à l'année précédente... Jamais depuis 2015, le livret A n'avait connu de décollecte... au contraire le livret A avait enregistré un record de collecte en 2023 : + 48 milliards d'euros.

A la même date, l'encours du LDDS au taux d'intérêt identique (plafond limité à 12000 euros) a lui légèrement progressé de 1,6 milliards d'euros à 157 milliards tandis que le Livret d'épargne populaire (LEP : taux d'intérêt fixé à 2,7 % fin 2025, réservés aux ménages ayant des ressources inférieures ou égales au SMIC, plafond de dépôt : 10 000 euros) a connu également une baisse de 840 millions de son encours global qui dépasse les 80 milliards d'euros.

**Ainsi globalement en 2025, dans un contexte de progression quasi continue du taux d'épargne des ménages à près de 19 % du revenu disponible, le volume global**

**d'épargne sur livret dite « réglementée » a régressé de plus de 1,3 milliards d'euros, ne représentant qu'à peine plus de 10 % de l'épargne globale des ménages.**

**A l'inverse, l'épargne accumulée sur les contrats d'assurance vie qui ne concernent que 19 millions de français a progressé de plus de 110 milliards d'euros pour tutoyer les 2300 milliards d'euros, soit près de 40 % de l'épargne globale.**

On pourrait considérer ce mouvement inédit de décollecte de l'épargne populaire depuis 10 ans comme anecdotique ... **Ce serait sous-estimer un signal inquiétant de montée de la défiance vis-à-vis de l'épargne réglementée, nourrie par des décisions gouvernementales successives de baisse de son taux d'intérêt « réel » depuis 2018 et qui ont abouti à une perte de pouvoir d'achat importante de l'épargne accumulée sur les livrets A et LDDS ; ainsi entre août 2017 et février 2024, le taux d'intérêt des livrets A a quasiment toujours été inférieur à l'inflation (rappelons par exemple la période de février 2022 où le TLA est à 1 % alors que l'inflation caracole à 6 %) provoquant selon nos évaluations des pertes de pouvoirs cumulées de plusieurs dizaines de milliards d'euros.** Si aujourd'hui le taux d'intérêt fixé à 1,5 % est légèrement supérieur à l'inflation, **il est probable que les ménages, marqués par des années d'érosion de leur épargne, ne retiennent que le signal de la baisse du taux et continuent de privilégier l'allocation de leur épargne au « bas de laine » pour les plus démunis et à l'assurance vie pour les plus riches au détriment du Livret A.**

## **A quoi sert l'épargne sur livret A ou LDDS ? : une question capitale !**

Non contents de s'attaquer à sa rémunération, **les pouvoirs publics aiguillonnés à la fois par la droite et l'extrême droite parlementaire et les économistes ultralibéraux, ne cessent de mettre en cause le rôle et l'utilité de cette épargne réglementée, régulièrement qualifiée de stérile et inutile.**

**D'où l'importance de revenir sur l'orientation et l'emploi de l'épargne sur livret A et LDDS.**

**Tout d'abord il faut rappeler que depuis 2009 et la « loi de modernisation de l'économie », seuls environ 60 % (65 % en théorie) de l'épargne collectée sont centralisés à la Caisse des dépôts, les 40 % restants étant conservés dans les établissements bancaires collecteurs.**

**Ainsi fin 2024, seuls 397 milliards d'euros ont été centralisés par la CDC (au sein de son fonds d'épargne) dont 41 milliards de LEP tandis que 287 milliards (dont 41 milliards de LEP) sont restés en dépôt dans les banques privées sans véritables contreparties en dehors de vagues objectifs de prêts aux PME et à la transition écologique sans aucune obligation de taux.**

**Quant à la partie de l'épargne centralisée dans le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts, elle est depuis plus de 130 ans (loi Siegfried de 1894) prioritairement dédiée**

**au financement du logement social. Ainsi cette épargne « liquide » est transformée par la Caisse des dépôts en prêts de très long terme (plus de 30 ans et parfois jusqu'à 80 ans) dédiés à la construction ou à la réhabilitation de logements sociaux et dont le taux est réglementairement indexé sur le taux du livret A : ainsi par exemple le PLUS (prêt locatif à usage social) permet la construction de logements HLM à un taux égal au TLA + 0,6 % ou encore le PLAI, destiné au logement des ménages plus démunis, et dont le taux est inférieur au TLA - 0,40 %.**

**Depuis que le parc social existe en France, sa construction ou sa réhabilitation ont été financée à 70 % grâce à la mobilisation de l'épargne sur livret A/LDDS centralisée par la CDC.**

Ainsi en 2024, 20,6 milliards d'euros de prêts ont été engagés par le fonds d'épargne de la CDC au bénéfice du logement social ou intermédiaire, permettant l'acquisition, ou la construction ou la réhabilitation de 115 000

**l'encours cumulé de prêts la transition écologique ou à collectivités locales milliards d'euros, soit un peu l'encours centralisé à la CDC.**

La partie de l'encours centralisé et non employée en prêts (qui 220 milliards d'euros soit bien prudentielles nécessaires à soudain et massif) fait l'objet financiers opérée également par de 20 milliards d'euros sont reste en produits de taux publiques souveraines et autres milliards d'obligations).



logements. **Globalement aux logement social, à l'équipement des représentants près de 220 plus de la moitié de**

dans le fonds d'épargne représente donc près de au-delà des normes l'éventualité d'un retrait d'une gestion d'actifs la Caisse des dépôts. Plus investis en actions et le (financement de dettes titres pour plus de 170

Il ressort de ces différents éléments que **l'épargne réglementée, au moins pour sa partie centralisée à la CDC, est loin d'être stérile et inutile au financement de l'économie**. Elle est capitale pour le financement du logement social, comme pour la transition écologique et fortement investie dans le financement de l'économie au travers de sa gestion d'actifs financiers.... Peut-on en dire autant des fonds placés en assurance-vie ?

## Qui va trinquer ?

Parce que cette ressource est capitale par ses emplois d'intérêt général, il y a donc tout lieu de veiller à son développement qui repose sur la confiance que les épargnantes populaires, qu'ils aient des revenus modestes ou élevés, placent durablement dans le livret A et le LDDS. Une décrue continue sur plusieurs années de l'encours d'épargne pourrait compromettre gravement le financement d'investissements d'utilité publique et sociale indispensables au pays, au premier rang desquels le logement social et très social.

**Ces dernières années les politiques conduites notamment depuis 2018 vis-à-vis du livret A, ont conduit à détériorer la relation de confiance avec les 58 millions de**

détenteurs alors qu'elles ont au contraire plutôt favorisé d'une **part les banques commerciales qui ont pu ainsi bénéficier de la disposition, dans leur bilan, de quelques 250 milliards de ressources faiblement rémunérées (1,5 %)** alors qu'elles prêtaient à des taux bien supérieurs (le taux euribor est encore autour de 2,22 % en février 2026) et d'autre part, **le budget public qui s'approprie la totalité des résultats dégagés chaque année par la gestion du fonds d'épargne opérée par la CDC** (entre 500 millions et 1 milliard d'euros par an) sans parler du gain fiscal lié à la sous rémunération du livret A, celle-ci étant nette d'impôt.

## **Face à ces menaces, il faut défendre et valoriser le Livret A/LDDS. Les revendications de la CGT groupe Caisse des dépôts :**

- Garantir une rémunération minimale de l'épargne réglementée sur Livret A ou LDDS obligatoirement supérieure à l'inflation de 25 points de base et 125 points pour le LEP.
- Porter le plafond du L.A à 30 000 euros et le plafond des LDDS et LEP à 15 000 euros.
- Revenir à une centralisation à 100 % à la CDC de l'épargne sur Livret A et à 60 % de l'épargne sur LDDS.
- Sanstuariser l'emploi de l'intégralité des fonds du livret A dans le financement du logement social et très social (construction, réhabilitation, politique de la ville...).
- Affecter l'ensemble des résultats dégagés par la gestion financière du fonds d'épargne de la CDC à la bonification des prêts réglementés au logement social et au financement de l'aide à la pierre.
- Flécher prioritairement l'emploi de l'épargne sur LDDS vers le financement de la transition écologique et le développement de l'économie sociale et solidaire.
- Réglementer et contrôler davantage l'emploi des fonds d'épargne administrée laissés en dépôts dans les banques.
- Instituer un comité citoyen de l'épargne réglementée chargée de veiller à la transparence et à l'utilité publique et sociale des investissements financés grâce à l'épargne réglementée .